

DELIBERATION n°103 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour
l'Aménagement du Barrage de Montbel.

Réunion du 6 décembre 2022 réuni en l'Hôtel du Département à FOIX sous la Présidence de
Madame QUILLIEN

Présents :

DANIEL DEDIES, Jean-Michel FABRE, Nicole QUILLIEN

Absents excusés :

Pascal BOUREAU, Joëlle CHALAVOUX, Jean-Paul FERRE, Alain GINIES, Gilbert HEBRARD, Jessica MIQUEL, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI, Alain TOMEIO

Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Vu les articles L.5421-1, L.5421-2, L.5421-3, L.5421-5, L.1612-12, L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire M52 applicable aux institutions ou organismes interdépartementaux ;

Considérant l'absence de quorum constaté lors de la séance du 29 novembre 2022

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Article 2 : Autorise Madame la Présidente à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
La Présidente,

REÇU LE :

20 DEC. 2022

SGCD FOIX

Nicole QUILLIEN

